



N°3613
Entrée le 06.02.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 09.02.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Selon les informations qui nous sont parvenues, certains établissements hospitaliers ainsi que des structures d'accueil pour personnes âgées ont récemment réintroduit l'obligation du port du masque au sein de leurs enceintes, afin de protéger tant les patients, les résidents et les visiteurs que le personnel.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la ministre :

- Le ministère de la Santé a-t-il émis des lignes directrices ou recommandations récentes à l'intention des établissements accueillant des populations vulnérables, notamment les hôpitaux et les structures pour personnes âgées, concernant les mesures de protection sanitaire à mettre en place ?
- Le ministère recommande-t-il l'utilisation d'autotests en période de circulation de maladies respiratoires saisonnières ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Ben Polidori
Député

Mars Di Bartolomeo
Député